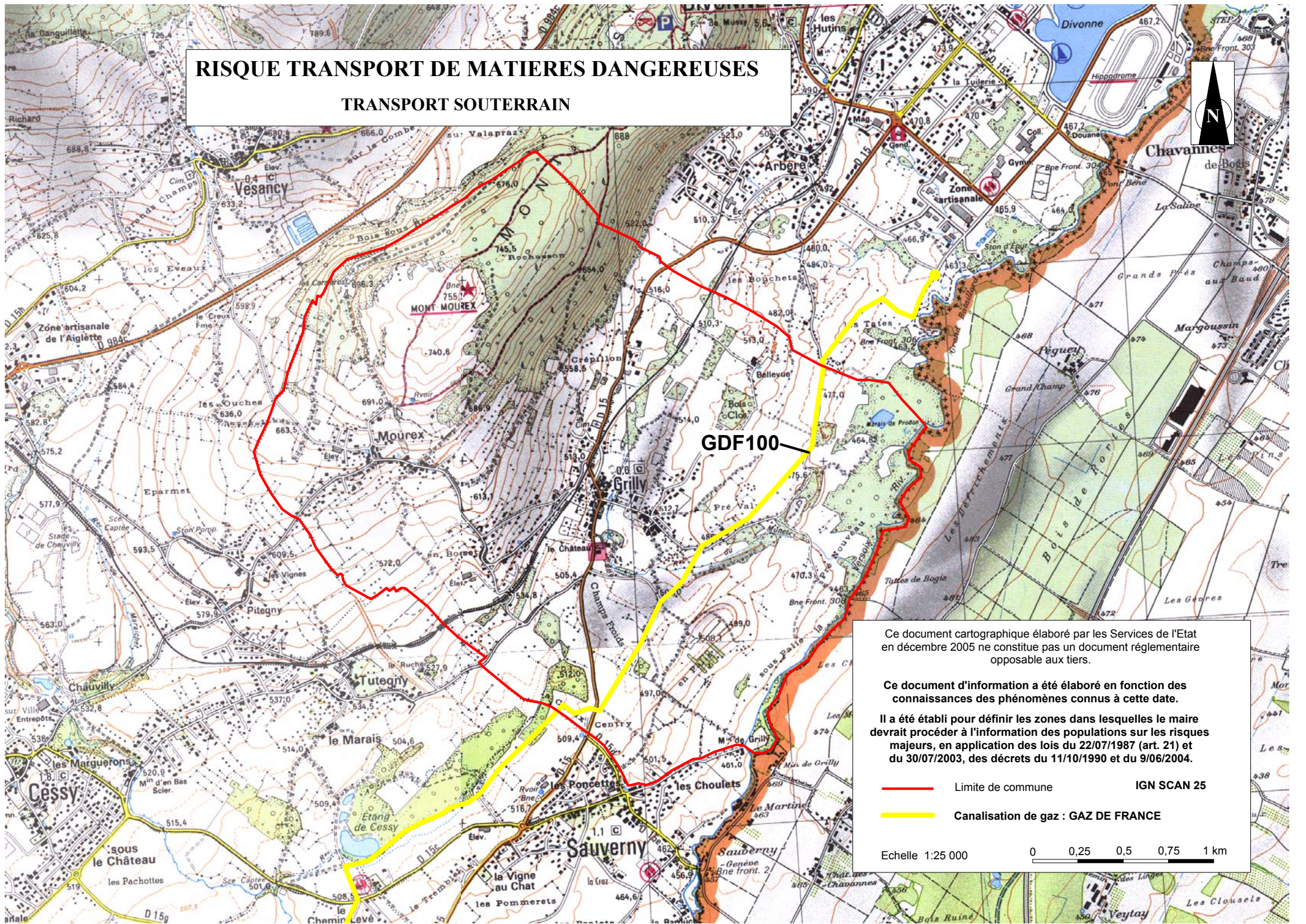


RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

TRANSPORT SOUTERRAIN





GDF100

Ce document cartographique élaboré par les Services de l'Etat en décembre 2005 ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers.

Ce document d'information a été élaboré en fonction des connaissances des phénomènes connus à cette date.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs, en application des lois du 22/07/1987 (art. 21) et du 30/07/2003, des décrets du 11/10/1990 et du 9/06/2004.

-  Limite de commune
-  Canalisation de gaz : GAZ DE FRANCE

Echelle 1:25 000

